



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Observatoire de l'avifaune

**Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage
du 14 décembre 2021
Salle de la Risle – Pont-Audemer**

PJ : Support de présentation

Présents :	Mme Hélène REGNOUARD, DREAL Normandie ; Mme Elodie REMOND, Maison de l'estuaire ; Mme Christelle STEINER, parc naturel régional des boucles de la Seine Normande (PNR BSN) ; Mme Virginie LEROY, PNR BSN ; M. Géraud RANVIER, PNR BSN ; M. Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire (directeur) ; M. Luc STEINBACH, Maison de l'estuaire ; M. Jordan DANIEL, Fédération des chasseurs de Seine-Maritime ; M. Adrien MAZIRE, ACDPM Baie de Seine Pays de Caux ; M. Franck MOREL, groupe ornithologique normand ; M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA PORT Le Havre ; M. Thomas BIERO, DREAL ; M. Arnaud DIARRA, DREAL ; M. Georges MARTINEZ, DREAL ;
Excusés :	Mme Claire BERTOLONE, HAROPA PORT Rouen ; Mme Natacha PIFFETEAU, Fédération des chasseurs de l'Eure ; M. Christophe AULERT, Office français de la biodiversité ; M. Manuel MUNTONI, GIP Seine-Aval ;
Absents :	M. le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Normandie ; M. le président de la fédération régionale des chasseurs de Normandie ; M. le président de l'ACDPM de l'Eure ; M. Le président de l'ACDPM du Calvados ; M. le président de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; M. le directeur du Conservatoire du littoral.

Mme REGNOUARD introduit la réunion en rappelant que ce comité de pilotage se tient au titre de l'année 2021. Lors de sa dernière réunion en février 2021 au titre de l'année 2020, le comité a validé le principe d'une révision de l'arrêté préfectoral fixant sa composition afin de consolider son organisation actuelle et de le renommer officiellement « comité de suivi » afin de ne pas introduire de confusion avec le comité de pilotage de la ZPS. Le nouvel arrêté est en cours de finalisation et sera proposé très prochainement à la signature du préfet de région.

Mme REGNOUARD rappelle enfin que le rapport du Groupe 4 « indicateurs d'habitats d'oiseaux nicheurs », validé par cette même instance le 4 février 2021, a été diffusé à l'ensemble des membres et sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la DREAL Normandie (<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-observatoire-de-l-avifaune-a4351.html>).

M. RANVIER présente ensuite l'ordre du jour.
(Cf. support de présentation).

1 – Informations oiseaux 2021

Le printemps particulièrement pluvieux a offert des conditions favorables pour certaines espèces inhabituelles dans l'estuaire. Se pose ainsi la question d'une certaine naturalité ou la présence de ces espèces est-elle liée à des niveaux d'eau importants bien qu'il soit difficile de lier effectifs et niveaux d'eau ?

Si l'hivernage nécessite des niveaux élevés, ceux-ci doivent redescendre au printemps de manière progressive. En effet, un décrochage soudain ou une élévation des niveaux d'eau peut être préjudiciable aux couvées. En ce sens, 2021 aura été une année exceptionnelle.

On peut ainsi noter, au-delà d'une variabilité inter-annuelle intéressante, des conditions dynamiques locales favorables.

Pour les espèces plus traditionnelles, l'année a aussi été favorable notamment pour les espèces paludicoles et même prairiales.

Toutefois, d'autres facteurs ont pu être limitants pour d'autres espèces. L'année 2021 a ainsi été moins bonne pour le phragmite aquatique qui a sans doute passé la France pour s'installer en Espagne.

Neuf espèces de grands échassiers ont fréquenté le Marais Vernier ce qui est relativement important. Toutefois les courbes montrent que des conditions constantes sont nécessaires pour pérenniser la présence d'une espèce.

2 – Travaux et études menées en 2021

Le site Biodiv'en Seine (<https://biodiv.pnr-seine-normande.com/atlas/avifaune>) fait l'objet d'une présentation détaillée avec notamment un focus sur l'outil « roue » visant à replacer les populations d'oiseaux dans un contexte régional, national et international.

L'intérêt d'un tel outil fait l'unanimité au sein du comité de pilotage.

Bien que son élaboration soit chronophage, il constitue un véritable outil de gestion qui répond aux multiples interrogations qui sont soumises au gestionnaire.

Il conviendra toutefois d'y apporter quelques précisions sur l'espèce et la période, une mise en valeur différente pour la ZPS et la RNNES et afficher les tendances absolues plutôt que relatives.

Une nouvelle méthodologie faisant appel au drone a été expérimentée pour le suivi du Busard des roseaux.

Si l'usage du drone peut être intrusif et provoquer un certain dérangement (puisque'il est nécessaire de descendre à 5m pour distinguer un nid dans la roselière), ce dernier reste toutefois plus faible qu'une intrusion dans la roselière. Le drone utilisé dans un but précis permet ainsi d'apporter beaucoup d'éléments intéressants.

Le suivi du Butor étoilé confirme la tendance négative. Pour autant, cette année 3 mâles ont été recensés de manière certaine après 3 ans où 1 seul mâle était certain.

Huit conventions ont été mises en place avec les rétrocessionnaires qui ont ainsi pu participer à des suivis concertés.

Cette méthode de travail sera ainsi renouvelée.

M. DIARRA fait un rappel des référentiels REPERE et REPROS. Dans ce cadre un site « atelier » sur les roselières a été identifié. Un groupe de travail sera constitué afin de cadrer les études

sur ce sujet tout en s'appuyant sur les données existantes. Il est ainsi fait appel à des volontaires.

M. RANVIER rappelle les objectifs de la directive oiseaux en parallèle des objectifs de restauration environnementale et l'importance de la terminologie employée.

Il rappelle ainsi qu'un milieu restauré n'est jamais aussi efficient que le milieu initial. Cela ne doit toutefois pas servir à diminuer l'ambition de restauration.

Par ailleurs la notion d'échelle de temps est importante et la prise en compte du changement climatique est difficile à apprécier sur des échelles très grandes.

Mme STEINER précise à ce titre que la terminologie fait l'objet de discussion au niveau du SRB afin notamment de garder une cohérence dans les différentes stratégies liées à la nature.

3 – Révision du Docob de la ZPS

Un calendrier a été établi entre le PNR et la Maison de l'estuaire dans l'objectif d'avoir un nouveau Docob validé à l'horizon 2023.

4 - Nouveaux indicateurs

M. RANVIER présente une actualisation des indicateurs.

Les groupes d'espèces seront actualisés avec les espèces paludicoles. Le groupe sera limité dans un premier temps à 12 espèces. Ce nombre pourra toutefois être affiné selon le type de roselières.

De nouveaux protocoles SHOC (Suivi hivernal des oiseaux communs) et EPOC (Estimation des populations d'oiseaux communs) sont proposés dont la mise en place va être étudiée.

5 – Reposoir sur dune de l'espace préservé de Port 2000

Mme REGNOUARD présente la démarche engagée pour pérenniser le reposoir sur dune.

Mme REMOND fait un point sur l'état de la dune et signale que pour l'instant le reposoir tient malgré la tempête des 20 et 21 octobre.

Ndlr : A ce jour, aucune nouvelle brèche n'est encore apparue dans la dune qui conserve ainsi son intégrité et permet de maintenir un niveau d'eau satisfaisant dans le plan d'eau du reposoir.

M. BLANPAIN insiste sur la nécessité de retenir une solution qui soit cohérente avec les objectifs de gestion de la réserve naturelle. Celle-ci ne pourra consister en une artificialisation supplémentaire.

6 – Influenza aviaire

M. MARTINEZ présente quelques éléments d'actualité fournis par la Direction départementale de la protection des populations qui n'a pu participer à ce comité de pilotage et rappelle les consignes à suivre en cas de découverte de mortalité d'oiseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.